Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2026, à 20 heures.

Le 12 octobre 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Pierre-Yves HUPONT, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Sébastien BARBET, Stephan OLCZAK, Ludovic PERRON et Mmes Lucile ANDRIEU, Gaëlle BAILLARD, Caroline GUYOTAT, Claudine NAVOIZAT, Isabelle PETIT et Aurélie TAUPENOT.

Absents excusés : M. Christian PERRAUD qui a donné pouvoir à M. Pierre-Yves HUPONT, M. Frantz ALEXANDRE qui a donné pouvoir à M. Laurent CLÉMENT-ROBIN et Mme Muriel DERRUAZ qui a donné pouvoir à Mme Lucile ANDRIEU.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIT.

Nombres de Membres :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15.
Le quorum étant établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

Ordre du jour de la séance :
- Arrêt du Procès-Verbal du 7 septembre 2026
- Délibération : Participation du sou des écoles aux frais du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026
- Délibération : Autorisation de signature du contrat de prestation de services pour le contrôle des Points d'Eau Incendie, avec SUEZ
- Délibération : Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec QWELLO (annule et remplace la délibération n° 27-25)
- Délibération : Autorisation de signature d'acte d'acquisition des délaissés du lotissement « Domaine des Chevrières »
- Questions diverses

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7septembre 2026 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.
M. le Maire et M. BARBET, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 49-26 : PARTICIPATION DU SOU DES ÉCOLES AUX FRAIS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salaires du personnel communal employé au restaurant scolaire et les frais de fonctionnement de ce service, sont financés par la Commune, avec une participation de l'amicale laïque et du sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, à ce financement.
En accord avec l'association, il a été décidé le versement de la participation pour l'année scolaire 2025-2026, à la Commune, à hauteur de 9 500,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE le montant de la participation du sou des écoles aux frais du restaurant scolaire pour l'année 2025-2026, à 9 500,00 €, versée par chèque.

DÉLIBÉRATION N° 50-26 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE DES POINTS D'EAU INCENDIE, AVEC SUEZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune se doit d'assurer en permanence le bon état de fonctionnement des installations et de matériels de lutte contre le feu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2321-2,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat de prestation de services pour le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) du réseau public d'eau potable de la Commune, avec SUEZ Eau France.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation de services pour le contrôle des 18 PEI de la Commune, avec SUEZ Eau France, à compter du 01/02/2027 pour une durée de trois ans,
DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

DÉLIBÉRATION N° 51-26 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES, AVEC QWELLO

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 27-25.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec la société QWELLO, rédigée par le Syndicat départemental Énergie Saône et Loire (SYDESL).
L'emplacement concerné par cette convention se situera sur le parking des écoles avec deux places de stationnement matérialisées au sol.
La durée de la présente convention d'occupation domaniale est de 15 ans.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de cette convention.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la convention d'occupation du domaine public pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,
AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la société QWELLO.

DÉLIBÉRATION N° 52-26 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTE D'ACQUISITION DES DÉLAISSÉS DU LOTISSEMENT « DOMAINE DES CHEVRIÈRES »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que trois parcelles de terrain cadastrées section AD n° 307 - 308 et 309, ont été détachées suite au bornage du lotissement « Domaine des Chevrières » pour une superficie totale de 72 m², situées « Chemin des Charmes ».

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces délaissés à l'euro symbolique à la société SCCV DOMAINE DES CHEVRIÈRES.
Un acte administratif sera rédigé en ce sens, entre la commune et la société SCCV DOMAINE DES CHEVRIÈRES.
Dans le cadre d'un alignement du « Chemin des Charmes »,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'inscription au budget de la commune 2026 du montant nécessaire à l'acquisition,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'achat de ces trois parcelles à l'euro symbolique,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Rapports sur les Prix et la Qualité du Service Public de l'eau 2025 et de l'assainissement 2025

Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau 2025 et de l'assainissement 2025 rédigés par Mâconnais Beaujolais Agglomération, ont été envoyés par mail à tous les conseillers avec la convocation.
Aucune observation ni question de la part des conseillers.
Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

Virement de crédits n° 2 - BP 2026 Commune

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du virement de crédits sur le Budget Primitif 2026 de la Commune ci-dessous :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 65888 : Autres charges de gestion courante	816,00 €	
D 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		816,00 €

Le Conseil Municipal prend acte du virement de crédits n° 2.

Point sur les travaux

Voirie

Les enrobés ont été réalisés ce jour concernant la place de l'église et la rue du château, par l'entreprise ZIEGER et seront terminés le lendemain. La circulation sera réouverte le mercredi 14-10-26.

Les écluses en haut de la rue du château ainsi que le dos d'âne sont achevés.

Les travaux de résine et de marquage au sol se feront dans deux à trois semaines à venir.

Le panneau stop situé sur la rue du château, au carrefour avec la rue de Fontenailles, a été reculé de 2 mètres pour permettre de donner plus de visibilité à la priorité à droite au sortir du chemin de la griotte.

Des bacs en corten seront installés sur les écluses et au carrefour Rue du Château et Rue de Fontenailles.

La caméra contextuelle située en haut de la rue du Bois Sec a été déplacée pour avoir la visibilité sur les écluses.

Divers

- L'entreprise MARTIN MURIOT interviendra le 19-10 pour bâcher une partie du toit de l'église suite aux déplacements de laves et remettre quelques laves en place, afin d'éviter toute infiltration d'eau de pluie.
Les travaux de réfection restent quant à eux prévus en début d'année 2027.

- Des brasseurs d'air dans chaque salle de classe seront installés par l'entreprise PIOT, pendant les vacances scolaires d'automne.
Des brise-soleil seront également installés par l'entreprise ND MENUISERIE au-dessus de la porte d'entrée de l'école maternelle durant cette même période.

- Le portail du cimetière a été réparé et réinstallé par la société SP2ID.

Infos

- Commission Action Sociale :
Le repas des Sages, offert aux habitants de la commune de plus de 70 ans, se déroulera le dimanche 15-11, à la salle des fêtes « Espace d'Arène ».
La commission s'est réunie le 06-10 pour l'organisation de cette manifestation dont le repas sera préparé par le traiteur « Mille et Une Saveurs » et l'animation assurée par « Teddy ».
Le choix de la composition des colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent ou ne désirent pas participer au repas, a également été arrêté lors de cette réunion.
La distribution des colis ainsi que celle des peluches pour les nouveau-nés de l'année 2026, se fera la semaine 51 par les membres du conseil municipal.

- M. HUPONT présente au Conseil Municipal un point sur la réalisation du Budget Primitif 2026 de la Commune, selon les comptes arrêtés au 30-09-2026.
La situation laisse apparaître une situation satisfaisante et conforme aux 3/4 de la réalisation du budget.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande qu'il a reçu de potentiels acquéreurs de parcelles sur le lotissement « Domaine des Chevrières » situé en zone 1AUd du PLU. Ces derniers envisagent l'achat de deux lots contigus afin d'y implanter une seule construction.
Après débats, le Conseil considère qu'il ne peut pas s'opposer à cette acquisition. Il émet donc un avis favorable à cette demande tout en rappelant que cette position ne préjuge en rien de l'obtention ultérieure de la demande de permis de construire, qui fera l'objet d'une instruction complète et d'un contrôle de légalité.

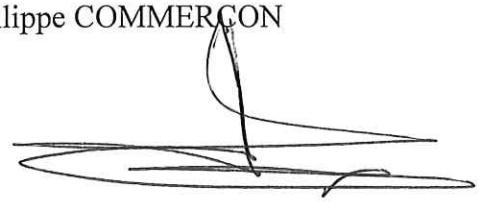
- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une demande concernant l'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur le territoire communal. Après examen, le Conseil émet un avis défavorable à cette demande et confie au Maire la mission de notifier cette décision au requérant.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures, au monument aux morts.
Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.

La prochaine réunion est prévue le lundi 16 novembre 2026, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 novembre 2026.

Le Maire,
Philippe COMMERCON



La secrétaire de séance,
Isabelle PETIT